

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1858
23 janvier 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 22 JANVIER 2009, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE
CHYPRE CONCERNANT LA POSITION DE CHYPRE SUR
LA QUESTION SOULEVÉE DANS LE DOCUMENT
CD/1857, DATÉ DU 20 JANVIER 2009**

J'ai l'honneur de vous informer que la position de la République de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/1857 (20 janvier 2009) de la Conférence du désarmement n'a pas changé par rapport à celle qui était exposée dans les lettres de la République de Chypre dont les textes ont été distribués comme documents de la Conférence du désarmement sous les cotes CD/1439 (13 décembre 1996) et CD/1740 (15 juillet 2004).

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Andreas **Hadjichrysanthou**
